

# 2009-2010



## *Art oratoire*

*Disponible aussi sur le site du District Sud du Québec :*

Jacqueline Fonaine  
313, route 112  
Rougemont  
J0L 1M0  
Tél. : (450) 469-2220  
[regionfontaine@videotron.ca](mailto:regionfontaine@videotron.ca)



## **ART ORATOIRE** **2009-2010**



### **BUT**

Conçu pour les jeunes, le concours leur permet d'acquérir de l'expérience en art oratoire et leur donne l'occasion de participer à une compétition pour l'obtention d'une bourse d'études postsecondaires.

### **ADMISSIBILITÉ**

1. **L'âge maximum est de 16 ans, Le concours est ouvert à tous les élèves de moins de 16 ans au 31 décembre 2009, et il n'y a pas d'âge minimum.**
2. Tout concurrent du Concours d'art oratoire Optimist International doit fournir des preuves de son âge avec son formulaire d'inscription afin de pouvoir participer.
3. Chaque concurrent inscrit au concours de zone ou de district doit remettre un exemplaire de son discours, **dactylographié à double interligne** et indiquer le nom du concurrent et celui du club Optimiste parrain. Cet exemplaire doit être joint au formulaire officiel d'inscription et à une copie du certificat de naissance du concurrent avant sa participation au concours. Le concurrent doit signer le formulaire d'inscription.
4. Un concurrent ne peut s'inscrire qu'à un seul Concours d'art oratoire de club durant une même année (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre suivant).
5. **Tout concurrent qui a déjà gagné une bourse d'études de concours d'art oratoire Optimist International n'est admissible à aucune autre compétition ultérieure.**

**Remarque : Pour obtenir tous les renseignements désirés sur cette activité de l'Optimist International veuillez consulter Le Guide de planification des programmes internationaux sur Internet. En tout temps, les règlements qui s'y trouvent seront ceux appliqués**



## ART ORATOIRE



2009-2010

**Thème :** En français, « La cybercommunication – progrès ou régression? »  
et en anglais, «Cyber Communication – Progress or Problem? »

**Échéancier :** La finale de club doit être complétée pour le 13 mars 2010.  
La finale de zone doit être complétée pour le 17 avril 2010.  
La finale de district se fera à l'assemblée du District en mai au Dauphin de Drummondville.

**RAPPORT : Dès que** votre concours de club est terminé, vous devez faire parvenir le **rapport de participation au concours de club** au responsable au district (Jacqueline Fontaine) **accompagné** d'un chèque, pour les frais d'inscription de \$25 (payable à l'ordre du District Sud du Québec 2009-2010) **pour chaque participant** qui se rend à la finale de votre zone pour cette activité. **Si le rapport et les frais d'inscription ne sont pas reçus par le responsable du district avant le 16 avril, le candidat ou les candidats seront refusés aux finales de zone et district.**

**Avant la prestation au concours de zone**, vous devez envoyer au lieutenant(e)-gouverneur de votre zone; le texte dactylographié, l'attestation de fréquentation scolaire et le formulaire officiel d'inscription de chacun des gagnants au concours, , **sinon le ou les candidats seront refusés.**

Possibilité de 2 gagnants : 1 garçon et 1 fille.

Documents requis

**Rapport de participation**  
page 3



**Texte du jeune**  
dactylographié  
à double interligne



**Exemplaire de**  
**l'acte de naissance**  
pour confirmer l'âge



**Formulaire officiel**  
d'inscription de la page 15





## RAPPORT DE PARTICIPATION AU CONCOURS DE CLUB POUR L'ART ORATOIRE

Nom du club : \_\_\_\_\_ # 52 \_\_\_\_\_ Zone \_\_\_\_\_

Date du concours: \_\_\_\_\_ Endroit \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Nombre de Garçons \_\_\_\_\_ et le Nom du gagnant est : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Nombre de Filles \_\_\_\_\_ et le Nom de la gagnante est : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du président

\_\_\_\_\_  
Signature du responsable

**N.B. : Faire parvenir ce rapport immédiatement après la tenue de votre concours de club **au responsable au district** avec un chèque pour les frais d'inscription de \$25 pour **chaque** concurrent gagnant. (Faire votre chèque à l'ordre du District Sud du Québec 2009-2010).**

Jacqueline Fontaine  
313, route 112  
Rougemont  
J0L 1M0  
Tél. : (450) 469-2220  
regionfontaine@videotron.ca



## THÈME

En français, « **LA CYBERCOMMUNICATION - PROGRÈS OU RÉGRESSION?** »  
et en anglais, « **CYBER COMMUNICATION - PROGRESS OR PROBLEM?** »

## DURÉE DU DISCOURS

Au moins 4 minutes, mais pas plus de 5 minutes.

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Tous les concurrents doivent recevoir une copie des règlements officiels et avoir pour consigne de se familiariser avec tous les détails de ceux-ci.
2. Avant le début du concours, le président de comité du concours tient un tirage en présence de tous les concurrents afin de déterminer l'ordre d'entrée en scène. Les concurrents sont alors présentés comme étant « le concurrent A », « le concurrent B », etc.
3. Tous les concurrents doivent faire un discours portant sur le thème officiel.
4. Tous les concurrents doivent **débuter en annonçant** le thème officiel afin que le chronométreur puisse équitablement noter la durée de leur exposé. Trois (3) points seront automatiquement déduits par le chronométreur si le concurrent ne se conforme pas au présent règlement. Le chronométrage commence immédiatement après l'annonce du thème officiel. Toute salutation aux membres du jury, à l'auditoire, etc., doit précéder l'annonce du thème. Le chronométrage prend fin une fois que le concurrent a terminé son discours.
5. Un discours peut être prononcé en français ou en anglais si la langue utilisée est une langue officielle du pays dans lequel le club parrain est situé.
6. Toute citation ou élément faisant l'objet de droits d'auteurs utilisé au cours du discours doit être identifié comme tel verbalement, de même que sur la copie papier en précisant le nom de l'auteur. Le concurrent est entièrement responsable de l'utilisation des éléments cités et Optimist International décline toute responsabilité à ce propos. Le fait de ne pas identifier ces éléments ou citations entraîne la **disqualification**.
7. Le concurrent ne peut faire aucune allusion qui permettrait de savoir de quelle région géographique ou politique il provient. Cela n'inclut toutefois pas la religion ou la nationalité. La pénalité maximale peut être de 5 points, comme bon le semble à chaque membre du jury.



8. La durée du discours est d'un **minimum de 4 minutes** et d'un **maximum de 5 minutes**. Les concurrents dont la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps n'en seront pas avisés, mais ils seront pénalisés de 1 point par tranche de 15 secondes en dessous ou au-dessus de la limite prescrite. Ces pénalités seront déterminées par le chronométrateur officiel.
9. L'utilisation d'accessoires, d'uniformes, de costumes particuliers ou le recours à un souffleur sont interdits. Tout manquement à ce règlement entraîne la **disqualification**. Si le concurrent le souhaite, il peut se **servir de notes** et d'un lutrin.
10. Les concurrents **ne peuvent** être désignés par leur nom et le nom de leur club parrain ne peut être mentionné avant que le dernier discours ait été prononcé et que les membres du jury ainsi que le chronométrateur se soient **retirés**
11. Advenant le cas où le gagnant de la première place d'un concours de club ou de zone ne peut prendre part à un concours de niveau supérieur pour une raison ou une autre, le gagnant de la deuxième place peut être déclaré le concurrent substitut.
12. Toute contestation relative à la tenue de tout Concours d'art oratoire de club, de zone ou de district doit être déposée immédiatement après la constatation de cette situation. Les contestations logées **après** que le concurrent suivant ait été présenté ou, dans le cas de dernier concurrent, après que le jury se soit retiré pour délibération, sera inconditionnellement **rejetée**. Le président de comité du concours évaluera les contestations en conformité avec les présents règlements. La décision du président de comité du concours est finale et sans appel. Dans le cas des concours de club, c'est le président du comité du concours du club qui détient cette autorité. Dans le cas des concours de zone et de district, c'est le président du comité du Concours d'art oratoire du district qui la détient.

## **POINTAGE**

Le pointage dans tous les concours de club, de zone ou de district doit se conformer au barème suivant :

- ❖ Maintien = 20 points (apparence et personnalité)
- ❖ Contenu du discours = 35 points (fidélité au thème, contenu, logique, couleur)
- ❖ Prestance et présentation = 35 points (timbre de voix, volume, prononciation, gestuelle, contact visuel, sincérité, intensité)
- ❖ Qualité globale du discours = 10 points (réaction suscitée, impression laissée, attitude, effet produit)



## **PÉNALITÉS**

1. Utilisation d'accessoires, costume : **disqualification**
2. Révélation par le concurrent de son identité : 1 à 5 points
3. Pénalités relatives au temps : 1 point pour chaque tranche de 15 secondes au-dessus ou en dessous des limites officielles
4. Omission d'annoncer le titre : 3 points
5. Impossibilité à compléter le discours : **disqualification**
6. Omission d'identifier le matériel cité : **disqualification**

## **PRIX**

En ce qui concerne les prix de club, de zone: À votre discrétion.

Prix pour le district : le garçon gagnant et la fille gagnante recevront chacun une bourse d'études de 2,500.00\$

Les bourses d'études sont financées par les Fondations Optimist International des États-Unis et du Canada.

Toutes les bourses d'études seront versées à l'étudiant ou à l'établissement d'enseignement post-secondaire choisi par le récipiendaire (Cégep, collège privé, université, DEP, écoles professionnelles etc.) sujet à l'approbation d'Optimist International.

Les bourses d'études sont administrées par Optimist International.

Celles-ci sont disponibles pour une période de 12 ans à partir de la date d'entrée en vigueur.



## ART ORATOIRE 2009-2010

2  
copies

### BILLETTS D'ORDRE D'ENTRÉE EN SCÈNE

Garçon et fille

<b>Orateur A</b>	<b>Orateur B</b>	<b>Orateur C</b>
<b>Orateur D</b>	<b>Orateur E</b>	<b>Orateur F</b>
<b>Orateur G</b>	<b>Orateur H</b>	<b>Orateur I</b>
<b>Orateur J</b>		

#### Au président du comité du concours Art oratoire :

Veillez découper les billets destinés à déterminer l'ordre d'entrée en scène. Chaque concurrent doit tirer au sort un billet avant le concours. Vous devez prendre en note le nom et la lettre de chaque concurrent sur la feuille de travail de votre concours.



## ART DE ORATOIRE 2009-2010

2  
copies

### FEUILLE DE TRAVAIL DU CONCOURS

Concours de (encerclez) : club , zone

Ville : \_\_\_\_\_ Lieu du concours : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Garçon : \_\_\_\_\_ Fille : \_\_\_\_\_

Ordre d'entrée en scène	Nom du concurrent club, zone (le cas échéant)	Formulaire d'inscription	Certificat de naissance	Position au concours

#### Directives de la feuille de travail du concours :

1. Vérifier les formulaires d'inscription et les preuves de fréquentation scolaire présentés par chaque participant avant le début du concours.
2. Quand les participants sont là, faites-leur tirer au sort l'ordre dans lequel ils entreront en scène et inscrivez leur nom sur les feuilles de travail. Pour le tirage, utilisez les billets imprimés prévus à cet effet.
3. Quand les résultats officiels du concours sont connus, reportez-les sur la feuille en écrivant premier, deuxième, troisième, etc. dans la colonne appropriée. Puis, annoncez la troisième place, la deuxième et le (la) gagnant(e). Cette manière d'annoncer les gagnants ne dévalorise personne, car il n'y a pas vraiment de 'dernière place'. Cette feuille devra faire partie intégrante des registres du Club, ou des autres niveaux de compétition.



# ART ORATOIRE 2009-2010

**6**  
**copies**

## FEUILLE DE POINTAGE OFFICIELLE DU JURY

Encerclez l'un ou l'autre : Garçon Fille

Pour les Concours de club,  
de zone et de district

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

ORDRE D'ENTRÉE EN SCÈNE DES CONCURRENTS	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Le maintien <b>20 points</b> (l'apparence, la personnalité, l'attitude)										
Le contenu du discours <b>35 points</b> (la fidélité au thème, le thème, la logique, le contenu, la couleur)										
L'élocution et la présentation <b>35 points</b> (le timbre de voix, le volume, la prononciation, la gestuelle, les contacts visuels, la sincérité, l'intensité)										
La qualité globale du discours <b>10 points</b> (réaction suscitée, impressions laissées, effet produit)										
<b>Total des points attribués par le jury</b>										
<b>Chacun des jurés devra attribuer des points de pénalité aux concurrents pour les infractions suivantes</b>										
CONCURRENT	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Utilisation d'accessoires (pénalité des jurés = disqualification) ou le port de costume, etc.										
Révélation de son identité Exception faite de la nationalité (pénalité des jurés = 1 à 5 points) Ou des croyances religieuses										
<b>Les points de pénalité attribués par le chronométrateur ne le seront qu'une fois que le jury aura fait le total des points de chaque concurrent</b>										
Les points de pénalité (1 point pour chaque tranche de 15 secondes en deçà ou au-delà de la limite de temps exigé) pour le non-respect de la durée du discours										
Omettre d'annoncer le thème officiel au début du discours (3 points)										
Ne pas terminer son discours (disqualification)										
Omettre d'identifier verbalement toute citation tirée d'un ouvrage (disqualification)										
<b>TOTAL DES POINTS DE PÉNALITÉ</b>										
<b>POINTS DE PÉNALITÉ</b>										
<b>Le pointage net (aucun ex æquo accepté)</b>										
<b>LE CLASSEMENT DU CANDIDAT</b>										

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nom du juré



## DIRECTIVES AU JURY

**L'attribution des points s'effectue selon quatre catégories de critères d'évaluation.  
Chacune d'elles comprend les critères suivants :**

**1. Le maintien.....20 points**

**2. Le contenu du discours.....35 points**

*(la fidélité au thème, le thème, la logique, le contenu, la couleur)*

Dans cette catégorie, seul le contenu et son organisation, tel que présenté par le concurrent, doivent faire l'objet de l'évaluation des jurés. On doit tenir compte de la fidélité au thème officiel, de l'introduction, de la logique et de la cohérence devant mener à une conclusion adéquate. La rhétorique, les comparaisons, les métaphores, le choix des mots et des expressions, le dynamisme, les phrases descriptives sont également des critères importants.

**3. L'élocution et la présentation.....35 points**

*(le timbre de voix, le volume, la prononciation, la gestuelle, les contacts oculaires, la sincérité, l'intensité)*

L'élocution et la présentation doivent être évalués selon plusieurs critères. La qualité de la voix doit être évaluée en fonction de la tonalité, du ton et de la puissance. Le débit ne doit pas être ponctué d'hésitations ou d'arrêts. L'articulation et la prononciation sont les plus importants facteurs. La gestuelle doit être évaluée en fonction de la fréquence, de la nature et de l'efficacité. Les mouvements et les gestes doivent être gracieux. Le désir de persuasion doit être évident, toutefois, l'intensité doit être placée au bon endroit .

**4. Qualité globale du discours.....10 points**

*(la réaction suscitée, les impressions laissées, l'effet produit)*

Dans cette catégorie, on doit évaluer l'impression globale que laisse l'orateur et son discours. Dans tous les concours de ce genre, l'impression globale laissée et l'effet particulier produit sont le résultat de plusieurs facteurs. Comme certains de ceux-ci sont indéfinissables et insaisissables, ils ne peuvent être notés individuellement. Toutefois, c'est l'impression globale que l'on évalue. En évaluant cette catégorie de critères, il arrive souvent que ce sont les points attribués pour l'impression globale qui permettront aux jurés de départager les concurrents.



## EXPLICATION DES PÉNALITÉS

### **A . Utilisation d'accessoires, le port de costumes, etc.**

L'utilisation d'accessoires, le port d'un costume ou de vêtements particuliers et l'aide de souffleurs sont interdits. Ils entraînent la **disqualification**. Des notes et un lutrin peuvent être utilisés à la discrétion du concurrent.

### **B. La révélation de son identité**

Afin d'éviter tout préjudice et toute influence, le discours en tout ou en partie ne doit pas permettre d'identifier le concurrent ou sa famille. Cela n'inclut toutefois pas la nationalité ou les croyances religieuses. Par exemple : le fait de dire « Mon père est le maire de ... » est jugé une infraction aux règlements et on doit déduire des points. La pénalité maximale est de 5 points, à la discrétion du jury.

### **C. Pénalité pour le non-respect de la durée du discours**

La durée du discours doit être **d'au moins de 4 minutes** et **d'au plus 5 minutes**. Les concurrents dont le discours sera en deçà ou au-delà du temps alloué n'en seront pas avisés, mais ils se verront imposer une pénalité de 1 point par tranche de 15 secondes qui sera en deçà ou au-delà du temps exigé. Ces points seront attribués par le chronométreur officiel.

### **D. L'omission de présenter le thème officiel au début du discours**

Afin d'aider le chronométreur à déclencher le chronomètre de façon équitable pour tous les concurrents, ces derniers doivent annoncer le thème officiel au début de leur discours. Si un concurrent omet de le faire, une pénalité automatique de 3 points sera imposée par le chronométreur officiel.

### **E. Ne pas terminer son discours**

Chaque concurrent doit livrer son discours en entier. Un discours non achevé entraînera la **disqualification**.

### **F. Classement des concurrents**

Les concurrents seront classés du premier au troisième et ce, afin d'encourager la participation. Ainsi, il n'y a pas de 'dernier'.



GARÇON OU FILLE  
(Encercler l'un ou l'autre)

2  
copies

## **FEUILLE DE POINTAGE OFFICIELLE DU CHRONOMÉTREUR**

### **Pour tous les Concours de club, de zone et de district**

Le chronométrateur officiel utilisera un chronomètre réglementaire ou un appareil équivalent. L'appareil devra être fourni par le président de comité du Concours.

### **Pénalité de temps**

Les allocutions devront durer au moins **4** minutes et au plus **5** minutes. Les concurrents qui ne respectent pas la limite, dans un sens ou dans l'autre, ne seront pas avisés mais seront pénalisés d'un point par tranche de 15 secondes ou toute fraction de cette période dépassant la limite dans un sens ou dans l'autre. Ces pénalités sont imposées par le chronométrateur officiel.

Le chronométrage commencera immédiatement après l'annonce du thème officiel. Les salutations aux jurés, aux auditeurs, etc., devront précéder l'annonce du titre de l'allocution. Le chronométrage cessera dès que le concurrent aura terminé son discours.

### **Omission de l'annonce du thème officiel au début de l'allocution**

Tous les concurrents doivent annoncer le thème officiel au début de leur allocution, à défaut de quoi 3 points de pénalité sont automatiquement imposés par le chronométrateur.

### **Omission d'identifier verbalement l'utilisation de citations ou d'extraits d'ouvrages**

Toute citation ou tout extrait d'ouvrage doit être identifié verbalement et sur la copie papier du discours. En cas d'omission, le concurrent est **disqualifié**. La copie du discours sert à vérifier si le concurrent est fidèle à son texte. Le chronométrateur impose la pénalité si nécessaire.

Ordre d'entrée en scène des concurrents	Temps Min/sec	Points de pénalité du temps en trop ou en moins	Omission de l'annonce du thème au début de l'allocution	Identification de citations ou d'extraits d'ouvrages	Total des points de pénalité
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Chronométrateur



**Veillez prendre connaissance de ces directives avant de remplir le formulaire à la page suivante.**

Pour déterminer le rang mérité par un candidat dans un concours de club, de zone, de région ou de district, chaque juré classe les orateurs 1er, 2e, 3e, etc. d'après le nombre de points mérités. Aucun juré ne peut déterminer que deux candidats sont ex aequo, tant au niveau des points que du rang.

À la fin du concours, le président de comité du concours ou son adjoint ramasse les feuilles de pointage des jurés et vérifie les additions. Il inscrit alors le nombre de points mérités et le rang de chaque candidat, tel qu'indiqué par chaque juré sur le formulaire. **Le gagnant est alors déterminé comme suit :**

1. Si un candidat est classé premier par la majorité des jurés, il est automatiquement déclaré gagnant. Mais il n'en est pas de même pour le deuxième ou le troisième, etc..
2. Tous les autres candidats sont classés suivant le système du **“total des rangs”**. (Cela signifie que l'on additionne le rang que chaque juré a attribué à chaque candidat (et non les points), et que ce chiffre est inscrit dans la colonne du total des rangs. La première place est déterminée de la même façon si personne n'est déclaré premier suivant la méthode expliquée en (1.) ci-dessus. Le total le moins élevé détermine la première place, le deuxième plus bas la deuxième place, et ainsi de suite.
3. Si le même total des rangs est attribué à plus d'un candidat, l'égalité est résolue par un vote préférentiel. À partir des rangs indiqués sur les bulletins, on détermine qui, des deux candidats ex aequo, a été le plus souvent classé au-dessus de l'autre. Prenons l'exemple de deux candidats, D et H, qui sont sur un pied d'égalité en 3e place, chacun ayant obtenu un total de rangs de 9.

Ordre d'entrée en scène des orateurs	Rang donné par le 1er juré	Rang donné par le 2e juré	Rang donné par le 3e juré	Total des rangs
D	(3)	4	2	9
H	5	(3)	(1)	9

Le candidat H se classerait 3e, étant donné que deux des jurés (les 2e et 3<sup>e</sup>) l'ont classé à un rang plus élevé que le candidat D, qui deviendrait alors le 4e.

4. **Si trois candidats** obtiennent le même rang, on fait le total des points obtenus pour chaque candidat pour briser l'égalité. **C'est la seule et unique occasion où le nombre de points prime sur le rang.**
5. Mise en garde : le processus de pointage peut se révéler compliqué. Prévoyez suffisamment de temps pour remplir le formulaire de rapport avec soin. Les pointages et le classement doivent être vérifiés par une deuxième personne. Les erreurs peuvent entraîner que l'annonce du nom des gagnants est incorrecte, ce qui peut être embarrassant.



## ART ORATOIRE 2009-2010

2  
copies

### FORMULAIRE DE COMPILATION OFFICIEL (Pour tous les concours : de club, de zone et de district)

Encerclez l'un ou l'autre : Garçon      Fille

Ordre d'entrée en scène des orateurs	1er juré points / rang		2e juré points / rang		3e juré points / rang		Total points	Total rang	Place
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									
I									
J									

**Prière de lire les directives du rapport officiel avant de remplir la partie ci-dessus.**

Le président de comité du concours d'art oratoire doit vérifier l'addition du pointage de chaque concurrent. S'il y a plus de cinq concurrents, une calculatrice facilitera le calcul des points. Inscrivez la note et le rang dans les espaces prévus à cet effet donner par chaque juge. Le président de comité du concours d'art oratoire devra faire connaître les résultats du concours à l'auditoire à partir de ce document.

Pour les concours préliminaires, le président de comité nommera par leurs lettres respectives les deux ou trois meilleurs concurrents. Il est important de nommer la deuxième place, car s'il advenait que le candidat ayant terminé en première place ne pouvait se présenter à l'étape suivante, la deuxième position le remplacera.

**Pour le concours final, le président de comité nommera, par leurs lettres respectives chacun des trois meilleurs concurrents, en commençant par celui qui est arrivé en troisième position. Il nommera ensuite celui qui est arrivé en deuxième place et terminera par le grand gagnant.**





Encerclez l'un ou l'autre : Garçon      Fille

**2**  
**copies**

## FEUILLE DE TRAVAIL DU CONCOURS DE LA ZONE / DU DISTRICT

Zone \_\_\_\_\_ Emplacement \_\_\_\_\_  
District \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Heure \_\_\_\_\_

Ordre d'entrée en scène	Nom du concurrent Nom et no du club Optimiste parrain	Formulaire d'inscription	Certificat de naissance	Copie Du discours	Classement au Concours
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					



## Rapport : FINALE DE ZONE DE L'ART ORATOIRE

ZONE : \_\_\_\_\_ LIEUTENANT-GOUVERNEUR : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_ LIEU \_\_\_\_\_

### CLUBS PARTICIPANTS :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Nombre de FILLES : \_\_\_\_\_ et la GAGNANTE est : \_\_\_\_\_

DU CLUB DE : \_\_\_\_\_

Nombre de GARÇONS : \_\_\_\_\_ et le GAGNANT est \_\_\_\_\_

DU CLUB DE : \_\_\_\_\_

### **OU : IL N'Y A PAS EU LIEU DE TENIR UNE FINALE DE ZONE,**

UN SEUL CLUB PARTICIPANT **NOM DU CLUB** : \_\_\_\_\_

AUCUN CLUB PARTICIPANT

SIGNATURE DU LT-GOUVERNEUR : \_\_\_\_\_

**Envoyer une copie au responsable du district.**



## ART ORATOIRE

### PHOTOCOPIES À FAIRE

Page 2	3 copies	Rapport de participation au concours 1 pour le club, 1 pour le lieutenant et 1 pour le responsable au district
Page 7	2 copies	Billets d'ordre d'entrée en scène 1 pour les filles et 1 pour les garçons
Page 8	2 copies	Feuille de travail du concours 1 pour les filles et 1 pour les garçons
Page 9	6 copies	Feuille de pointage officiel du jury 1 pour les filles et 1 pour les garçons pour les 3 juges
Page 10	3 copies	Directives aux jurés Pour les 3 juges
Page 12	4 copies	Feuille de pointage officiel du chronométreur 1 pour les filles et 1 pour les garçons pour 2 chronométreurs
Page 14	2 copies	Formulaire de compilation officiel 1 pour les filles et 1 pour les garçons
Page 15	2 copies	Formulaire officiel d'inscription au concours 1 pour la fille gagnante et 1 pour le garçon gagnant
Page 16	2 copies	S'il y a finale de zone
Page 17	1 copie	Rapport du lieutenant gouverneur

Jacqueline Fontaine  
313, route 112  
Rougemont  
J0L 1M0  
Tél. : (450) 469-2220  
regionfontaine@videotron.ca